

Voici, j'estime que l'adoption ce soir de la loi des brevets ainsi que la facilité avec laquelle la mesure sur les importations et les exportations a franchi sa troisième lecture sont de nature à nous convaincre que les règlements relatifs aux loyers devraient nous être soumis dans un projet de loi distinct, comme on l'a fait pour les pensions, la priorité aux anciens combattants et les questions ouvrières. Il faudrait une mesure distincte dans chaque cas. En toute sincérité, je demande que le projet de loi soit renvoyé à un comité, celui par exemple de la banque et du commerce, afin qu'on en étudie le texte et qu'on remédie à ses incongruités.

Comme je l'ai dit, c'est la première fois depuis le 11 octobre 1941 que la Chambre a réellement l'occasion de traiter la question des loyers. La population du Canada, dont nous sommes les représentants, a le droit de connaître l'avis des membres de la Chambre sur ces ordonnances et règlements relatifs aux loyers. S'il nous faut étudier dans certains détails chacune de ces cinquante-sept variétés, nous n'en aurons pas fini, j'en suis convaincu, à la fin d'août. Des hommes d'affaires ne procéderaient pas de cette façon.

J'en arrive maintenant aux règlements touchant les matériaux de construction, dont le ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements (M. Howe) nous a parlé de temps à autre. Au début de la dernière session, il prédisait la construction d'une soixantaine de milliers de logements. En étudiant la statistique qu'il nous a fournie, on constate que la construction s'est limitée à 6,812 unités de logements du temps de guerre, à 566 unités de logement intégrées, à 28 unités érigées par la Housing Enterprises Limited, et à environ 2,599 maisons destinées aux anciens combattants. Ajoutons à cela un millier environ de logements d'urgence, ou pour être précis, 1,643 logements.

J'ai reçu du ministre aujourd'hui même un document que je n'ai pas sous la main où il est indiqué que le ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements a vu à la construction d'environ 11,000 logements en 1946. Ce n'est pas là ce qu'on peut appeler un programme du logement pour le Canada. Puisque nous étudions les régies mentionnées dans ce bill n° 104, dont certaines portent sur les matériaux de construction, il me semble que pour assurer des maisons saines,—et j'emploie le terme à dessein,—il nous faudrait une mesure spéciale portant sur ces matériaux. Voici un autre bill qu'il y aurait lieu de soumettre au comité de la banque et du commerce afin d'en assurer une étude tant soit peu ordonnée. Si en réalité, le Gouvernement n'a réussi, sous l'empire de son régime de

[M. Timmins.]

priorité, à fournir en 1946 que 11,648 maisons d'habitation, j'estime qu'il y a lieu de mettre ce régime au rancart.

Ces décrets n'ont pas seulement été rendus les années précédentes, mais le 1er février, au début de la session, il en a été rendu un autre à l'égard des matériaux de construction. C'est là, il me semble, une question qui ressortit au Parlement et non au titulaire d'un ministère. Nous allons sanctionner par une loi toutes ces mesures et le moment est venu pour le Parlement de s'assurer de l'exécution d'un vaste programme de logement ou de mettre fin au régime des priorités.

On a posé à la Chambre beaucoup de questions au sujet des clous. La question qui maintenant fait sourire les honorables députés ne provoque aucun sourire dans ma circonscription. Nous nous demandons plutôt si nous aurons des maisons en 1947.

Le problème du logement est, sauf erreur, le plus important dont la Chambre ait été saisie cette année et si nous ne faisons aucun progrès vers une solution à ce problème en 1947, nous en entendrons parler dans tous les coins du pays.

Voici un groupe de télégrammes, 25 peut-être, et de lettres de constructeurs de ma collectivité m'annonçant qu'ils sont dans une situation désespérée au sujet du parachèvement de maisons commencées en 1946 et qu'ils ne peuvent continuer leurs travaux s'ils n'obtiennent des clous. J'ai également un rapport du ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements sur la production des clous pour 1947 d'après lequel, sauf erreur, la production cette année ne dépassera pas de 20 p. 100 celle de 1946.

Je désire consigner au hansard les questions que j'ai posées et les réponses qu'on y a données. J'ai demandé :

1. En 1946, combien de sociétés ont fabriqué des clous au Canada et quel a été le rendement de chacune d'elles au cours de cette période?

2. Quel rendement prévoit-on que chaque société donnera en 1947?

On a répondu que sept sociétés ont fabriqué des clous en 1946 et que leur production s'est établie à 58,843 tonnes nettes. On estime qu'en 1947 elle atteindra 70,170 tonnes, ce qui, à mon sens, est tout à fait insuffisant; il faudrait au moins doubler ce rendement.

Lorsque le ministre a constaté que la production de tuyaux de descente ne permettait pas à la construction de se maintenir, il a jugé bon de stimuler la fabrication de ces articles au moyen d'une prime afin qu'elle atteigne un niveau suffisant; puisqu'en 1947, le manque de clous devient une catastrophe, le ministre devrait en encourager la production ou admettre franchement à la Chambre qu'il est inca-